

# Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 18 janvier 2017

Suite à une convocation du 12 janvier 2017 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 18 janvier 2017 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents :** Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick LACOUR, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Hélène MULLER, Samuel PATÉ.

**Absent :** Pascal DOYEN donne pouvoir à Samuel PATÉ

**Secrétaire :** Valérie MAYEUX

**Public présent :** Dominique BARRAULT

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire présente ses vœux à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et ses souhaits pour la Commune.

Il demande d'ajouter deux points: compétence PLU et compétence pouvoirs de police du Maire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

## Ordre du Jour

Le précédent compte rendu est adopté à la majorité (une voix contre)

### **1. COMPETENCE PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Dans le cadre de la nouvelle communauté de communes CCSOM (Communauté de Communes de Sézanne Sud Ouest Marnais) pour laquelle un président Bernard AMON, 12 vice-présidents et 17 membres du bureau (dont le Maire fait partie) ont été élus le 7 janvier, il est nécessaire de rédiger une délibération afin que la Commune conserve sa compétence dans le domaine du PLU. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **2. COMPETENCE POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE**

Dans le même contexte que ci-dessus, nous devons délibérer pour préserver les pouvoirs de police du Maire dans sa commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **3. SUBVENTIONS TRAVAUX MAIRIE (deuxième tranche)**

Le Maire informe que notre député, Monsieur Charles de COURSON, nous attribue la somme de 3 000 € au titre de la réserve parlementaire.

Une autre subvention a été demandée à Monsieur René-Paul SAVARY dans le cadre du Département. 20 % du montant H.T. des travaux pourraient nous être alloués.

### **4. RECONSIDERATION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SECURISATION DE LA TRAVERSE**

Au lendemain du dernier Conseil, le Maire a adressé la demande de prêt de 160 000 €, sur 12 ans, au Crédit Agricole. L'organisme bancaire se basant sur les résultats de l'année 2015, qui a été pour nous particulièrement difficile, a rejeté notre demande. Après de longs échanges avec la Banque, le Maire lui propose une demande de prêt de 100 000 € sur la même durée. Après avoir étudié notre situation financière de 2016 et sa projection sur 2017, le Crédit Agricole en a accepté le principe.

Les travaux seraient financés par ce prêt de 100 000 € et par la subvention d'environ 30 % du montant H.T. des travaux sur les recettes des amendes de police. L'accord de cette aide devrait nous parvenir vers le 10 février.

Le Maire demande au Conseil d'accepter le prêt de 100 000 € sur 12 ans au taux de 1.66 %. Il précise que cela ne changera rien à notre budget puisque les trimestrialités sont légèrement inférieures au prêt en cours que nous soldons dans 3 mois. Le Conseil Municipal accepte à la majorité avec deux abstentions.

## **5. RETOUR DE MADAME GARNESSON AU SERVICE TECHNIQUE**

Le 13 décembre 2016 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne nous a informés que Madame Corinne GARNESSON n'était plus détachée dans le cadre de son activité syndicale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Son retour au service technique nous imposerait de rompre le contrat de David DOYEN qui avait été embauché pour la remplacer.

Un poste étant disponible à l'Agence Postale de Conflans sur Seine, Jacques-Henri RAMBAUD avait adressé dès le 15 décembre, au Maire de Conflans sur Seine, tous les éléments permettant de présenter la candidature de Madame GARNESSON. Il apprend que Madame GARNESSON avait déjà postulé.

Malheureusement, sur les 15 candidats, 3 habitaient Conflans, et c'est, bien entendu, une habitante du village qui a été choisie. C'est la seule et unique raison pour laquelle Madame GARNESSON n'a pas été retenue.

Lors d'une visite médicale au Centre de Gestion, le 12 janvier, le médecin a considéré qu'un emploi technique était incompatible avec l'état de santé de Madame GARNESSON. Cette dernière est donc en arrêt maladie pour ses 12h d'agent technique jusqu'à la prochaine visite médicale.

Dans l'intervalle David DOYEN est conservé dans son poste.

## **6. STATUTS DU SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne)**

Dans le cadre de la loi NOTRe, le SIEM doit réviser ses statuts en se dotant de nouvelles compétences « réseaux de chaleur et de froid » entre autres, afin d'augmenter son offre de service.

Il convient de délibérer sur les nouveaux statuts. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **7. AFFAIRES DIVERSES**

### **• EOLIENNES**

Le Maire a rencontré la société ENERCON. Un projet de 3 éoliennes est envisagé sur les terres d'un agriculteur marcillon, pour agrandir le parc éolien de la Saronde. La société attend l'accord du propriétaire.

### **• VŒUX DU MAIRE**

160 personnes sont attendues lors de la cérémonie des vœux du Maire. Le Maire demande l'aide du Conseil Municipal lors de la soirée. Valérie MAYEUX coordonnera le service.

### **• TRACTEUR**

Jacques-Henri RAMBAUD informe que le devis de réparation du tracteur de 5 000 € n'est pas acceptable. Il doit rencontrer, avec Michel DOYEN le 19 janvier, un responsable de la société PM PRO qui doit faire une offre de reprise de l'ancien tracteur et une proposition de prix pour un nouveau véhicule compatible avec tous les accessoires que nous possédons. Un crédit gratuit de 4 ans devrait nous être accordé.

D'autre part, la deuxième facture des réparations sera sans doute annulée.

## Tour de table

Bernard PLEAU informe que le don de terre a été réalisé. Il a permis de remblayer une partie des rives. Le Maire précise que Bernard PLEAU s'est proposé d'effectuer, bénévolement, quelques travaux dans l'un des logements communaux.

Jean-Claude LACAUGIRAUD rend compte de sa participation à la réunion du syndicat de démolition. 80 communes sont adhérentes. Pour 2017, le coût du traitement devrait engendrer une somme de 2.73 € par habitant, à la charge des communes.

Samuel PATÉ demande des idées d'articles pour la gazette « au fil de la Seine » qui sera éditée courant février. Le Maire propose de lui adresser des projets le plus rapidement possible.

Dominique BARRAULT rappelle que les traces de béton situées dans le virage Sablé/Pont n'ont toujours pas été enlevées. Le Maire indique qu'il a relancé le Conseil Départemental à plusieurs reprises.

La séance est levée à 22 h 15

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

